

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur général du CEIPI

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Institut CEIPI.

DECIDE

Article 1

Les élections ~~générales~~/partielles¹ des représentants des personnels enseignants, ~~BIATSS et des étudiants~~ au Conseil de l'Institut CEIPI auront lieu le **mercredi 14 octobre 2026**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- **Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 2 sièges**
- **Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 1 siège**

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mercredi 23 septembre 2026	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 8 octobre 2026 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (30 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Vendredi 9 octobre 2026	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 8 octobre 2026	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Mardi 13 octobre 2026 avant midi	Date limite de dépôt des procurations	La veille du scrutin
SCRUTIN Vote à l'urne : le 14 octobre 2026 de 9 heures à 16 heures Lieu : Bâtiment LE CARDO - Salle 329 (3ème étage) 7 rue de l'Ecarlate, à Strasbourg		
Mercredi 14 octobre 2026	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 16 octobre 2026	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 21 octobre 2026	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

A l'attention de Monsieur Stéphane Thomas
CEIPI - Université de Strasbourg
Bâtiment LE CARDO - Bureau 327
7 rue de l'Ecarlate - CS 20024
FR-67082 STRASBOURG Cedex
Mail : stephane.thomas@ceipi.edu

Article 4

M. Stéphane THOMAS est nommé Président du Bureau de vote.
Mme Diana LAPLANCHE et Mme Stéphanie STRASSER sont nommées assesseures.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. Stéphane THOMAS est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 4 septembre 2026

Le Directeur général du CEIPI


Yann BASIRE
Directeur Général
du CEIPI

